



EGYPTE LEGALTECH HACKATHON 2019

RÈGLEMENT

Préambule :

#EgyptLegaltechHackathon 2019 est une compétition visant à sélectionner et primer l'excellence des projets innovants dans le domaine de la technologie légale ou Legaltech en Egypte. L'objectif de cet événement est de stimuler l'émergence d'un écosystème Legaltech en Egypte et en Afrique, d'outiller les juristes et les entrepreneurs Égyptiens et Africains à la création de solutions concrètes et efficaces aux problématiques complexes que pose le droit (notamment en termes d'accès à la connaissance juridique, de formalisation de l'économie, de traçabilité des transactions, de facilitation du financement, de lutte contre corruption ou encore de sécurisation de la propriété, etc.). En outre, il est question de susciter la création des Legal startups égyptiennes et africaines.

Le présent Règlement vise à établir les modalités générales de l'organisation de ce Hackathon.

Article 1 : Organisation

#Egyptlegaltech Hackathon 2019 est organisé par l'Association africaine Droit-Médias-Finance en partenariat avec le Centre d'Insertion Professionnelle, d'innovation et d'Entrepreneuriat en Égypte (CIPIEE), l'Université Ain Shams en Égypte et le Conseil d'État Égyptien. Initié et conçu par l'AUF dans le cadre de son programme «CNEUF» (campus du nouvel espace universitaire francophone), le CIPIEE a pour objet de mettre en place en Égypte un espace de tiers-lieu dédié à l'insertion professionnelle, à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le but de favoriser l'employabilité des étudiants et de contribuer ainsi



au développement économique et social du pays. Le projet CIPIEE compte plusieurs partenaires: l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université Senghor, l'Université d'Alexandrie, l'Université Française d'Égypte (UFE), l'Université Pharos, la Chambre de Commerce Française en Égypte (CCFE) et IBDL (International Business Driving License).

Article 2 : Opposabilité du Règlement

Le fait d'assister, de s'inscrire et de participer au Hackathon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Inscription et Participation

3.1. La participation au Hackathon est ouverte à toute personne francophone :

- ayant des connaissances en droit, en numérique et/ou en entrepreneuriat,
- âgée de 20 ans minimum,
- résidant en Égypte,
- dûment inscrite en ligne pour le Hackathon.

3.2. La participation au Hackathon se fait après inscription gratuite en ligne, dans la limite des places disponibles et par ordre d'inscription.

3.3. L'Organisateur accusera réception de l'inscription par courrier électronique adressé à l'adresse renseignée par chaque Participant lors de sa demande d'inscription.

Article 4 : Déroulement du Hackathon

4.1. Le Hackathon se déroulera **les 21 et 22 avril 2019 à la faculté de Droit, Université Ain Shams**

Il s'articule en :

- 3 Modules d'information et de formation,



- 1 Concours,
- 1 Prix pour le meilleur concept Legaltech.

4.2. Les participants apportent leur matériel informatique (Ordinateurs portables et logiciels), l'Organisateur et ses partenaires mettront à la disposition des Participants les infrastructures techniques suivantes : une connexion WIFI haut débit ; des prises de courant électrique.

4.3. Les Participants s'engagent à concevoir des présentations de leurs projets répondant aux thèmes du Hackathon (ci-après les « Projets ») sous la forme d'une seule diapositive, dans un esprit de convivialité, d'éthique, de partage et de confiance. La présentation des Projets se fait sous la forme de Pitch de 3 min devant un jury international.

4.3. La participation et l'inscription au Hackathon sont gratuites.

4.4. Les participants s'inscrivent individuellement ou en équipe de 3 à 5 personnes. Les équipes participant au Hackathon sont formées à la fin des inscriptions des participants, soit une semaine avant l'événement. Les équipes seront informées des thématiques qu'elles auront à traiter à la même date. Elles sont constituées de 3 participants minimum ou 5 au maximum. Elles seront contactées pour l'enregistrement définitif avant l'évènement.

4.5. La matinée du premier jour de la rencontre sera consacrée aux modules de formation et d'information. Ensuite, dans l'après-midi, les équipes présenteront chacune à son tour, l'idée qu'elles souhaitent développer; puis, elles travailleront pendant 6h à développer une version opérationnelle de leur idée à la lumière des informations nouvelles acquises durant les modules.

4.6. Un Prix du Meilleur Projet #EGYPTLEGALTECH2019 récompensera la meilleure équipe désignée par le jury international à l'occasion du Hackathon.

4.7. Les critères de sélection sont les suivants :



- Innovation : la solution apportée présente une innovation technologique, d'usage ou de toute autre nature.
- Pertinence : L'équipe opérationnelle est constituée de compétences complémentaires et adéquates à la réussite de la solution.
- Impact social : les projets à fort impact social sont privilégiés.

Article 5 : Propriété intellectuelle

5.1. Tous les Projets fournis par les Participants durant le Hackathon doivent être des œuvres de l'esprit personnelles à leurs auteurs, n'ayant jamais fait l'objet d'une exploitation, d'une cession, d'une concession, d'une diffusion ou d'une publication sous quelque forme et quelque support que ce soit et NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX DROITS DES TIERS. Le Participant reconnaît à ce titre être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de cette déclaration et de violation de son obligation de garantie d'éviction.

5.2. En tant que de besoin, les Participants, en s'inscrivant au Hackathon, autorisent expressément l'Organisateur, à titre gratuit, à reproduire, représenter, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les Projets sur les supports de communication du Hackathon, et ce pour une durée de dix (10) ans à compter de l'inscription au Hackathon et pour le monde entier.

5.3. Il est possible, pour un Participant ou une équipe de Participant, de déroger à ce principe mais cela devra faire l'objet d'une information expresse et préalable.

5.4. Le Participant donne son consentement et autorise l'Organisateur et ses partenaires, à titre gratuit, à : utiliser son nom et prénom, ainsi que la description de son Projet dans sa version présentée publiquement ; publier toutes les photographies, images et vidéos prises lors du Hackathon sur tous supports, en tous formats ; exploiter toute captation



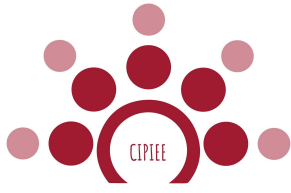
audiovisuelle et/ou sonore prise lors du Hackathon (image et son ou image ou son séparément, par extraits et/ou en totalité), dans toute manifestation à des fins de publicité ou de promotion liée au Hackathon et notamment sur le site Internet de l'Organisateur et des partenaires du Hackathon.

Article 6 : Protection des données

Concernant les informations personnelles recueillies dans le cadre du Hackathon, le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

Article 7 : Loi applicable

En cas de litige, la loi applicable est la loi égyptienne.



Centre pour l'insertion professionnelle,
l'innovation et l'entrepreneuriat en Égypte



الجامعة الأهلية الفرنسية في مصر
Université Française d'Égypte

#UNIVERSITÉSENGHOR
université internationale de langue française
au service du développement africain



CCI FRANÇAISE
EN ÉGYPTÉ



Centre pour l'insertion Professionnelle,
l'innovation et l'Entrepreneuriat en Égypte